

Nom	Prénom	Fonction	Présence	Absence	Ordre du jour	
Brunelle	André	Président CA- Membre indépendant –	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. Adoption de l’ordre du jour; 2. Période de questions du public (<i>procédure publiée</i>); 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 septembre dernier et présentation du tableau des suivis des décisions du conseil d’administration; 4. Mot du président du Conseil d’administration; 5. Mot de la présidente-directrice générale : 5.1. Information générale; 5.2. Bilan - Jalon 1 du plan d’action stratégique 2023-2027. 6. Formation du comité pour évaluation de la commissaire locale aux plaintes 7. Affaires financières et immobilières : 7.1. Résultats financiers période 6; 7.2. Rapport financier AS-617 de la période 6 se terminant le 30 septembre 2024; 7.3. Nomination des auditeurs. 8. CMDP : 8.1. Nomination de Dre Ines Senouci, gériopsychiatre; 8.2. Octroi du privilège d'expertise (7 psychiatres légistes); 8.3. Octroi du privilège de recherche (Dr Alexandre Hudon); 8.4. Présentation rapport annuel CMDP.	9. Horaire et déroulement de la séance publique d’information annuelle; 10. Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux; 11. Points d’information : 11.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d’éthique; 11.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité; 11.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications; 11.4. Compte-rendu du comité de vérification; 11.5. Comité de la mission universitaire; 11.6. Activités de la Fondation Pinel. 12. Gardes en établissement; 13. Période de huis clos entre les administrateurs du CA; 14. Prochaine séance 11 décembre 2024; 15. Levée de la séance.
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Boyer	Jean-Marc	Membre désigné – Comité usagers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brabant	Carolle	Membre indépendante – VP-CA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Couette	Alain	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gauvin	Alexandrine	Collège CM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Goyette	Michèle	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lamer	Rachel	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brochu	Serge	Université affiliée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lespérance	François	Université affiliée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lussier	Véronique	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mansour	Michael	Collège DRMG	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Proulx	France	Représentante de la Fondation - observatrice représentant la Fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Regnier	Serge	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Roy	Michelle	Collège CMDP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Song	Ying Hua	Membre désignée - Collège CII	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Invités						

Alain	Bouchard	DGA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Population <ul style="list-style-type: none">• 2 membres du personnel assistent à la séance.
-------	----------	-----	-------------------------------------	--------------------------	---

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, monsieur André Brunelle, président du conseil, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Le président du conseil d'administration souligne la particularité de cette séance, car il s'agit de la dernière rencontre du CA de l'Institut. À compter du 1^{er} décembre 2024, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel fera partie de Santé Québec et le conseil d'administration tel que nous le connaissons depuis les 60 dernières années, laissera place au conseil d'administration d'établissement.</p> <p>PROPOSITION CA-2024-084</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec les ajouts suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification du libellé du point 3 : <i>L'adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration tenue le 26 septembre 2024 ;</i> • Ajout du point 7.3 : <i>Nomination des auditeurs.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Le président informe le CA de la réception dans les temps requis d'une question de la part de madame Sandra Fournier. Il invite Mme Fournier à faire lecture de sa question.</p> <p>Nos membres sont en attente d'informations depuis quelques semaines, et ce, dans plusieurs dossiers. Voici un aperçu des questions les plus fréquentes que l'on reçoit. Ils se demandent quand ils recevront leurs primes, leurs rétroactions, quand l'autogestion des horaires sera mise en place. On aimerait pouvoir leur répondre, mais nos questions demeurent sans réponse. Est-ce possible d'améliorer notre système de communication? [SIC]</p> <p>La présidente-directrice générale se questionne, car des communications ont été envoyées. Elle précise qu'une note interne a été partagée le 11 octobre ayant comme titre : « Rétroactivité pour certaines primes pour les conventions SCFP-FTQ et SPGQ et conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués (SNS) ». Cette note fait mention des primes et leur rétroaction, précise que le fournisseur de système de gestion des ressources humaines et paie travaille actuellement sur le développement des primes, que certaines primes seront payées le 17 octobre, etc.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Malgré les notes émises à l'ensemble du personnel par la direction des ressources humaines, il semblerait que l'information se perde. Dans ce contexte, bien que la PDG demeure disponible, elle propose à madame Fournier de prendre quelques minutes après la séance, afin de valider avec la directrice des ressources humaines les canaux utilisés et si jugés requis, proposer des solutions qui faciliteront le système de communication. L'information transmise doit être fluide et le moyen utilisé efficace. D'autant plus, comme c'est la dernière séance régulière du conseil d'administration sous la forme que l'on connaît, il est important d'identifier les canaux d'information utilisés par les instances syndicales.</p>
3.	<p>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE, ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 26 SEPTEMBRE ET PRÉSENTATION DU TABLEAU DES SUIVIS DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>PROPOSITION CA-2024-085</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 septembre avec la modification suivante : au point 9.3.1 le numéro de résolution est modifié comme suit : CA-2024-083 et que la séance spéciale tenue le 26 septembre du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe soit adopté tel que proposé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p>MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Le processus de sélection suit son cours. La recommandation de nomination a été entérinée, à huis clos, lors d'une séance spéciale qui a eu lieu le 26 septembre dernier. La nomination sera faite par le conseil des ministres. On nous assure que celle-ci aura lieu dans les prochaines semaines. D'ici ce temps, la PDG a signifié qu'elle poursuivait son mandat.</p> <p>Les membres sont informés de la réception d'une lettre sous la signature des ministres Christian Dubé et Lionel Carmant reconnaissant que l'Établissement n'est pas responsable des difficultés reliées au financement du projet majeur et ils soulignent la nécessité absolue que ce projet soit mené à terme et demeure une priorité gouvernementale. Cette correspondance fait suite à la lettre envoyée par le président du conseil d'administration en août dernier ayant comme objet : « Projet de modernisation – Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel ». Le président rappelle que les processus d'approbation sont longs, mais que la réalisation du projet est assurée.</p>
5.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale souligne que l'établissement a une équipe de direction solide, que les activités se sont bien déroulées pendant ses vacances, qu'ils ont su tenir le fort de façon exceptionnelle et elle tient à les remercier.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="405 191 737 224"><i>5.1. Information générale</i></p> <p data-bbox="405 237 953 264">ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE ET DU TEMPS DES FÊTES</p> <p data-bbox="405 272 1845 375">Les activités de reconnaissance des départs à la retraite ainsi que des années de service du personnel ont repris. Nous procédons actuellement à un rattrapage par cohorte. Trois rassemblements ont déjà eu lieu et quatre autres sont prévus nous permettant ainsi de compléter ce rattrapage.</p> <p data-bbox="405 394 1845 532">À l’occasion du temps des Fêtes, nos équipes organisent également plusieurs activités dédiées aux usagers ainsi qu’au personnel. Notamment, les patients recevront un repas style restaurant le 10 décembre prochain, alors que les employés se verront offrir, comme chaque année, un repas festif le 11 décembre. Une programmation complète des initiatives à l’intention des usagers de l’Institut sera communiquée sous peu.</p> <p data-bbox="405 552 1845 618">L’Institut invite la population, son personnel et les membres de son conseil d’administration à participer à sa séance publique annuelle d’information qui se tiendra le 27 novembre 2024 de 15 h à 16 h à l’Auditorium.</p> <p data-bbox="405 643 1478 670">REPRISE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE (CECO) DE L'INSTITUT</p> <p data-bbox="405 678 1845 781">Nous profitons de la Semaine nationale de l’éthique en santé, qui se déroule du 3 au 9 novembre 2024, pour promouvoir l’éthique et le rôle du CECO à l’Institut. Ce comité offre un espace de réflexion et de dialogue afin d’aider les demandeurs à mieux comprendre les enjeux éthiques que soulèvent les situations cliniques et organisationnelles complexes.</p> <p data-bbox="405 805 716 833">CRÉATION DE SANTÉ QUÉBEC</p> <p data-bbox="405 841 1845 943">La création de Santé Québec suit son cours et des représentants de l’Institut sont présents à de nombreuses rencontres et tables regroupant des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) de différents domaines, comme les ressources humaines, les communications, les affaires juridiques, etc.</p> <p data-bbox="405 963 1845 1065">Des comités de direction ainsi que des forums de courte durée et réunissant tous les cadres de l’établissement sont tenus de manière exceptionnelle chaque semaine jusqu’à la fin du mois de novembre pour permettre de divulguer rapidement l’information reçue.</p> <p data-bbox="405 1084 1845 1151">L’Institut a été interpellé afin de maintenir une saine gestion financière dans le but de respecter les budgets alloués pour l’année en cours, alors que le gouvernement prévoit un déficit de 11 milliards de dollars en 2025.</p> <p data-bbox="405 1170 1845 1273">La PDG informe le conseil qu’elle a piloté, au courant de l’été 2024, un comité de travail qui avait comme objectif d’identifier les éléments requis pour le 1^{er} décembre 2024, soit la date d’intégration de ces établissements à Santé Québec. Un cahier des charges des PDG, découlant des travaux et des recommandations de ce groupe de travail, a donc permis de confirmer :</p> <ul data-bbox="453 1297 1845 1390" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="453 1297 1142 1325">• les « essentiels » au point de vue légal pour le 1^{er} décembre; <li data-bbox="453 1333 1845 1390">• des voies de passage/recommandations en lien avec différents enjeux, dont le maintien de l’accessibilité aux services et la satisfaction de la clientèle, et les ajustements à l’organisation médicale requise.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le 1^{er} décembre est le moment où notre conseil d'administration (CA) deviendra un conseil d'administration d'établissement (CAÉ), caractérisant le début d'une deuxième phase de mise en œuvre et d'ajustements en découlant au niveau de la gouvernance des établissements.</p> <p>PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS</p> <p>Dans le cadre du mois thématique de l'hygiène des mains qui s'est déroulé cette année en octobre, notre équipe du service de la PCI a poursuivi ses efforts de sensibilisation. Ainsi, plusieurs activités ont été proposées au personnel de l'Institut durant ce mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rallye à travers l'Institut, • Kiosques de produits d'hygiène des mains, • Concours de slogan sur l'hygiène des mains, • Activités de sensibilisation à l'hygiène des mains auprès des usagers, • Rencontres d'information destinées au personnel infirmier, • Lancement de la campagne de vaccination saisonnière. <p>TRANSITION VERS LA PRATIQUE</p> <p>Mme Manon Boily, PDG, et M. Eric Landry, chef des ressources informationnelles, volet performance et transformation, ont participé cet automne à la formation des médecins résidents en psychiatrie. En effet, en collaboration avec la docteure Myriam Le Blanc, psychiatre légiste à l'Institut et professeure adjointe de clinique à l'Université de Montréal, ils leur ont présenté le principe de performance au sein du RSSS du Québec. L'enregistrement audiovisuel de cette présentation est en cours de réalisation afin de la rendre disponible sur la plateforme StudiUM.</p> <p><i>5.2. Bilan - Jalon 1 du plan d'action stratégique 2023-2027.</i></p> <p>La présidente-directrice générale rappelle qu'il a été convenu que le suivi du plan d'action stratégique serait présenté aux séances régulières du conseil d'administration. Les membres ayant reçu au préalable la documentation, elle résume les points suivants du bilan du jalon 1:</p> <p>Mise en contexte, les orientations du plan d'action stratégique 2023-2027 avec le statut associé, le pourcentage des plans sous contrôle (82%), à surveiller (13%) et en difficulté (5%).</p> <p>Plusieurs questions sont soulevées en lien avec le plan d'action de l'établissement et les possibles répercussions de l'entrée en vigueur de Santé Québec. À ce stade-ci, il est difficile pour la PDG d'y répondre, car tout n'est pas pleinement défini. Les informations seront partagées dès qu'elles seront disponibles.</p> <p>Suite à la présentation du bilan, deux commentaires sont émis :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation du mot enjeu dans l'identification des points forts du plan d'action, • Proposer de déplacer l'indicateur 38 sur une rubrique distincte. <p>La PDG encourage les administrateurs à lui faire parvenir tout commentaire permettant de bonifier cet outil.</p>
6.	<p>FORMATION DU COMITÉ POUR ÉVALUATION DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES</p> <p>Chaque année le conseil d'administration doit mettre en place un comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, composé de la présidente-directrice générale et d'un minimum de deux administrateurs externes à l'établissement. Ce processus annuel d'évaluation permet de communiquer clairement les attentes et les objectifs d'amélioration, de favoriser les échanges et de reconnaître les succès. À sa réunion du 30 octobre 2024, le comité de gouvernance et d'éthique a déterminé que le comité serait composé de 4 membres, dont 3 membres indépendants et la présidente-directrice générale. La politique « Évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services » a été transmise au C. A. décrivant l'ensemble du processus.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2024-086</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, nomme les membres suivants au comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et secrétaire du C. A. ;</i> • <i>Mme Carolle Brabant, présidente du comité de vigilance et de la qualité ;</i> • <i>Me Caroline Bourbonnais, présidente du comité de la mission universitaire ;</i> • <i>Madame Michèle Goyette, membre du comité de vigilance et de la qualité.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
7.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES :</p> <p><i>7.1. Résultats financiers période 6</i></p> <p>Le directeur des finances met en contexte le déficit dans le réseau, soit plus de 1.5 milliard. L'institut est pratiquement en équilibre. Comparativement au réseau, notre situation est très différente, voire enviable. Après 6 périodes, un déficit de plus ou moins 325 000\$. L'objectif est de ramener le déficit à 0.00\$. Les enjeux identifiés sont les heures travaillées qui ont été corrigées depuis ainsi qu'une croissance des dépenses non salariales. Un exercice a eu lieu avec chacun des directeurs; une vigie est faite sur les dépenses effectuées.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Un rappel à l'effet que les périodes ont été modifiées ce qui rend impossible la comparaison avec l'année antérieure. L'équilibre devrait être atteint pour la première année financière.</p> <p><i>7.2. Rapport financier AS 617 de la période 6 se terminant le 30 septembre 2024</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <p>PROPOSITION CA-2024-087 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sur recommandation du comité de vérification, que le conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le rapport trimestriel de la période 6 pour l'exercice financier 2024-2025 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 271 084 \$ déficitaire. Les prévisions incluent les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir de 1 000 000\$ pour les activités liées au suivi intensif dans le milieu (22-PF-00119); ○ Nos revenus tiennent compte d'un revenu de 514 000 \$ pour la hiérarchisation des soins. (23-PF-00214); ○ Nos revenus tiennent compte d'un revenu de 674 000 \$ pour la consolidation des services. (22-PF-00281); ○ Aucun revenu pour l'IPC n'a été considéré. • D'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>7.3. Nomination des auditeurs</i></p> <p>Suite à l'appel d'offres qui s'est tenu en 2021, le cabinet Raymond Chabot avait été retenu et précisait qu'une année supplémentaire pouvait être ajoutée. Après analyse de la situation, il est convenu d'utiliser cette année supplémentaire.</p> <p>PROPOSITION CA-2024-088 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>recommandation du comité de vérification, nomme le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat d’audit des états financiers pour l’exercice du 1^{er} avril 2024 au 30 novembre 2024.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l’unanimité</i></p>
8.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</p> <p>8.1. Nomination de Dre Ines Senouci, gérontopsychiatre</p> <p>La nomination de la docteure Ines Senouci, gérontopsychiatre est présentée au CA pour approbation. Les membres du CMDP ont approuvé cette nomination lors du comité exécutif du CMDP tenu le 8 octobre 2024 et une résolution a été émise décrivant les obligations rattachées à la jouissance des privilèges accordés à un médecin gérontopsychiatre.</p> <p>ATTENDU QUE La Loi modifiant certaines dispositions relatives à l’organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu’elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;</p> <p>ATTENDU QUE La Loi modifie notamment l’article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l’article 61 de la Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);</p> <p>ATTENDU QUE Le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d’administration d’un centre intégré de santé et de services sociaux, d’un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d’un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l’ensemble des installations de l’établissement et préciser dans quelles installations s’exercera principalement sa profession;</p> <p>ATTENDU QUE Cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l’article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l’indication à l’effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l’établissement, de s’assurer qu’il n’y ait pas de rupture d’accès aux services de l’établissement;</p> <p>ATTENDU QUE l’article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d’administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l’engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>ATTENDU QUE Cet article, tel que modifié, prévoit également que la nomination est accordée pour une durée de 18 à 24 mois et est renouvelée pour une durée d'un an à trois ans;</p> <p>ATTENDU QUE Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges au médecin ci-après désignée;</p> <p>ATTENDU QUE À la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au médecin ci-après désignée ont été déterminées;</p> <p>ATTENDU QUE La présidente-directrice générale de l'établissement a invité le médecin ci-après désignée à faire valoir ses observations sur ces obligations;</p> <p>ATTENDU QUE La présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du médecin ci-après désignée sur ces obligations;</p> <p>ATTENDU QUE Le médecin ci-après désignée s'engage à respecter ces obligations;</p> <p>ATTENDU QUE l'établissement doit fournir au médecin ci-après désignée les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;</p> <p>IL EST RÉSOLU : D'octroyer les privilèges à la docteure Ines Senouci de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la nomination est valable pour une pratique principale à l'<i>Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel</i> à titre de membre associée, avec l'octroi des privilèges de consultation, diagnostic et traitement rétroactivement en date du 22 novembre 2024, et ce, jusqu'au 22 novembre 2026. Cette dernière travaillera au sein de la clientèle hospitalisée, à raison d'une à deux journées par mois. b. La gérontopsychiatre est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département; c. Les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes : <p>L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre y compris la garde:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ); 2. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>3. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;</p> <p>4. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;</p> <p>5. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef du département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);</p> <p>6. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;</p> <p>7. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;</p> <p>8. respecter la politique de civilité dès son adoption;</p> <p>9. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.</p> <p>La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :</p> <p>10. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;</p> <p>11. respecter les valeurs de l'établissement;</p> <p>12. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);</p> <p>13. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.</p> <p>Autres :</p> <p>14. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);</p> <p>15. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;</p> <p>16. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;</p> <p>17. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.</p> <p>Après délibérations, le conseil d'administration émet la résolution suivante :</p> <p>PROPOSITION CA-2024-089</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="403 191 1833 475">IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-052), nomme la docteure Ines Senouci, gérontopsychiatre, à titre de membre associée en gérontopsychiatrie et psychiatrie, à partir du 22 novembre 2024 jusqu'au 22 novembre 2026 et de lui octroyer des privilèges d'admission, de traitement et d'expertise temporaires, sous réserve de la réception d'une lettre de recommandation et de l'avis favorable au recrutement. Cette dernière offrira une disponibilité d'une à deux journées par mois.</p> <p data-bbox="1371 488 1845 516" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p data-bbox="428 570 1167 602">8.2. Octroi du privilège d'expertise (7 psychiatres légistes);</p> <p data-bbox="403 618 453 646">.../...</p> <p data-bbox="403 656 722 683">PROPOSITION CA-2024-090</p> <p data-bbox="403 695 1839 808">IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-053) octroie les privilèges d'expertise aux psychiatres suivants :</p> <ul data-bbox="569 849 1136 1110" style="list-style-type: none"> • Berwald, Marieke membre actif; • Bérubé-Fortin Julie, membre actif; • Chartrand, Catherine, membre actif; • Combey, Isabelle, membre actif; • Guérin-Thériault, Caroline membre actif; • Perreault, Antoine, membre associé; • Yue, Yu Chen, membre actif. <p data-bbox="1371 1122 1845 1149" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p data-bbox="428 1203 1131 1235">8.3. Octroi du privilège de recherche (Dr Alexandre Hudon);</p> <p data-bbox="403 1252 453 1279">.../...</p> <p data-bbox="403 1289 722 1317">PROPOSITION CA-2024-091</p> <p data-bbox="403 1328 1833 1396">IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉ PAR DOCTEUR FRANÇOIS LESPÉRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel,</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-054), accorde le privilège de recherche au Dr Alexandre Hudon, psychiatre, ce dernier ayant obtenu les attestations requises.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>8.4. Présentation rapport annuel CMDP.</i></p> <p>Le rapport complet a été déposé au conseil d'administration lors d'une réunion subséquence, la docteure Roy en fait un bref résumé. Les sujets présentés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les responsabilités, • Comités obligatoires, • Autres comités, • Les priorités, • Réglementation, • Objectifs, • Et le futur... <p>Docteure Roy termine en précisant que les dernières années, le CMDP a su mieux se positionner dans l'établissement et a aussi développé des processus afin de mieux répondre à son mandat. Elle souligne le soutien exceptionnel reçu depuis 2020 par madame Manon Boily, PDG qui a su partager sa grande expérience et demeure une source d'inspiration et de motivation. Son soutien a été déterminant dans le cheminement du CMDP de l'INPL-PP.</p> <p>La PDG informe le conseil qu'une première rencontre a eu lieu avec les présidentes des comités (CII, CM et CMDP), pour faire le point sur les modifications apportées par Santé Québec et le rôle attendu en lien avec la création du comité interdisciplinaire d'évaluation des trajectoires et de l'organisation clinique. À cet effet, un comité de travail sera créé par Santé Québec afin de s'assurer que tous rencontrent leurs objectifs tout en étant adaptable aux réalités de chaque organisation. Le président du conseil d'administration souligne la qualité du rapport et l'engagement qui s'y reflète.</p>
9.	<p>HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ANNUELLE.</p> <p>.../...</p> <p>PROPOSITION CA-2024-092</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE REGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte l'horaire et le déroulement suggérés pour la tenue de la séance publique annuelle du conseil d'administration qui aura lieu le 27 novembre 2024.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
10.	<p>RÉPERTOIRE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SYNDICABLES NON SYNDIQUÉS ET DES EMPLOYÉS NON SYNDICABLES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX;</p> <p>La circulaire (2024-17) établissant la nouvelle version du Répertoire sur les conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux a été mise en ligne officiellement le 4 octobre dernier.</p> <p>Afin de faciliter la gestion administrative et financière découlant de la mise en œuvre du nouveau Répertoire, le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande aux établissements que les conditions de travail du Répertoire soient mises en vigueur au début de la période de paie suivant la résolution du CA.</p> <p>PROPOSITION CA-2024-093 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE REGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sous recommandation du comité des ressources humaines, autorise que soient appliquées au personnel syndicable non syndiqué (SNS) les conditions de travail du répertoire « Conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux », annexe 2 à la circulaire 2024-017, telles que décrites par le MSSS 4 octobre 2024 sous la signature du sous-ministre associé, à la Direction générale des ressources humaines et de la rémunération, monsieur Richard Deschamps.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>POINTS D'INFORMATION :</p> <p>Le président du conseil rappelle qu'il y a un tableau de bord déposé en point d'information. Les administrateurs sont invités à soumettre leurs questions. Une très grande satisfaction est ressentie par les administrateurs siégeant sur les divers comités concernant la qualité de l'information déposée et l'évolution constante de cet outil remarquable. De félicitations sont adressées à tous ceux qui ont permis la réalisation de cet outil.</p> <p>11.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique Le comité s'est réuni le 30 octobre dernier, les sujets suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du plan d'action suite aux recommandations d'Agrément Canada; • Comité d'évaluation de la CLPQS; • Suivi d'une candidature soumise au Ministère en tant que membre indépendant pour le conseil d'administration; • Suivi sur le plan d'action en lien avec la PL-15. <p>11.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité Le comité s'est réuni le 30 septembre dernier, les sujets suivants ont été discutés :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi sur les recommandations de l’Agrément Canada, • Rapport sommaire de la CLPQS, nouveau rapport à venir afin de mieux identifier les dossiers ayant nécessité des mesures et dans quel secteur, • Suivi des indicateurs concernant le comité de vigilance, amélioration constatée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Baisse des interventions des mesures de contrôle en contexte planifié ou non planifié, ○ Amélioration offre de sortie dans la petite cour et nettoyage dans les chambres, ○ Diminution des interventions totales CPU, ○ Présentation des dépliants concernant les mesures de contrôle. • Dépôt du rapport de gestion des risques, • Suivi des recommandations sur événements sentinelles. <p>11.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications Le comité s’est réuni le 28 octobre dernier, les sujets suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Légère hausse en assurance salaire, mais comparativement à l’année dernière il en demeure une amélioration ○ Augmentation des cas actifs en CNESST – sera suivi de près, car impact financier à ne pas négliger, • Discussion des impacts de l’arrivée de Santé Québec (double emploi et restriction d’embauche administratifs), • Dossiers de médiation avec le SCFP et SPGQ, • Bilan été 2024, • Cadre permanent consultation des employés, la voie des employés. Trois sujets retenus : fidélisation du personnel, prendre soin de nos employés et la communication interne. Des discussions auront lieu et des recommandations seront émises en lien avec les sujets retenus. <p>11.4. Compte-rendu du comité de vérification Le comité s’est réuni le 4 novembre dernier, outre les points à l’ordre du jour, les sujets suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableau de contrat octroyé de plus de 25 000 \$, le tout semble conforme; • Suivi du projet majeur. <p>11.5. Comité mission universitaire Le comité prévu le 24 octobre a été annulé suite au non-quorum :</p> <p>11.6. Activités de la Fondation Pinel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction du conseil d’administration de la Fondation, • Ralentissement des activités compte tenu de tous les réaménagements qui ont dû être faits, • Changements à prévoir selon l’arrivée de Santé Québec,

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> Engagement préalable maintenu.
12.	GARDES EN ÉTABLISSEMENT Les membres ont pris acte du tableau des gardes en établissement. Ce tableau a fait l'objet d'une révision par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion qui s'est tenue le 30 octobre dernier.
13.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU CA Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs
14.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra 11 décembre prochain.
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2024—094 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 40</i>

(Original dument signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2024.11.06
Approuvé le 2024.11.28 – par voie électronique

(Original dument signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire